



Elections 2024

Committee on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD)

Committee on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW)

Human Rights Committee (HR Cttee)

Committee on the Rights of the Child (CRC)

Questionnaire for candidates

Four UN Treaty Bodies, Committee on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD), Committee on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW), Human Rights Committee (HRCttee), and Committee on the Rights of the Child (CRC), will have elections organised in 2024.

In order to strengthen the treaty bodies, the International Disability Alliance, Child Rights Connect and IWRAW Asia-Pacific – as part of [TB-Net](#), the NGO network on the UN Treaty Bodies – seek to promote quality, independence and diversity of treaty body membership through transparent and participators nomination and elections processes.

This questionnaire, which is sent to all nominated candidates and is based on the criteria set forth in the relevant treaties and in the General Assembly Resolution 68/268, will enable all States and other stakeholders to better understand the skills, experiences and motivation of running candidates to CRPD, CEDAW, HRCttee, CRC and CESCR in advance of the elections.

The written responses to the questionnaires will be made available on the website www.untbelections.org, while the video responses will be shared on a dedicated [YouTube page](#).

This initiative does not imply that we support or oppose any individual candidates.



Élections 2024

Comité des droits des personnes handicapées (CRPD)

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Comité des droits de la personne (Cté RH)

Comité des droits de l'enfant (CRC)

Questionnaire pour les candidats

Quatre organes conventionnels des Nations Unies, le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits de l'homme (HRCttee) et le Comité des droits de l'enfant (CRC), auront élections organisées en 2024.

Afin de renforcer les organes de traités, l'International Disability Alliance, Child Rights Connect et IWRAW Asia-Pacific – dans le cadre de TB-Net, le réseau d'ONG des organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités. grâce à des processus de nomination et d'élections transparents et participatifs.

Ce questionnaire, envoyé à tous les candidats désignés et basé sur les critères énoncés dans les traités pertinents et dans la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des dirigeants. candidats à la CDPH, à la CEDAW, au HRCttee, à la CRC et au CDESCR avant les élections.

Les réponses écrites aux questionnaires seront disponibles sur le site Internet www.untbelections.org, tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une page YouTube dédiée.

Cette initiative n'implique pas que nous soutenons ou opposons un candidat individuel.

Questions pour tous les candidats aux organes conventionnels

1. Nom : **DIAKITE Diénèba épouse TRAORE**

2. Nationalité : **maliennne**

3. Poste actuel : **Conseiller Technique au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.**

4. occupez-vous actuellement ou avez-vous déjà occupé un poste au nom ou pour votre gouvernement (branche exécutive) susceptible de compromettre votre indépendance et votre impartialité réelles ou perçues ? Si oui, veuillez fournir des précisions :

NON

5. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêts actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher d'exercer votre indépendance et votre impartialité dans votre travail en tant que membre d'un organe conventionnel de l'ONU :

AUCUN

6. Le processus de nomination de votre candidature a-t-il été transparent et participatif ? La société civile ou d'autres parties prenantes concernées ont-elles été impliquées ?

Le processus a été participatif en ce sens que la correspondance a été envoyée à tous les Départements ministériels intervenant dans la protection de l'enfant pour présenter un candidat. Cependant, le Département de la Justice a été le seul à manifester un intérêt pour le poste, ce qui m'a valu d'être candidate nommée par le Mali. Actuellement, ma candidature bénéficie de l'appui des organisations de la société civile qui militent pour le respect des Droits de l'enfant.

7. Durant votre éventuel mandat à titre de membre du Comité, quels autres postes ou activités professionnelles comptez-vous exercer ?

Durant mon mandat, je continuerai à piloter la politique de réforme du secteur de la Justice pour enfant jusqu'à son aboutissement. Cela impliquera pour moi de changer de poste et le poste que j'envisage à cet égard est celui de Directrice nationale de la Justice pour enfant.

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Comment allez-vous vous assurer d'avoir la capacité de consacrer le temps nécessaire aux travaux du Comité, tant en personne qu'en ligne ?

Une fois élue, je serai déchargée de toutes autres attributions n'ayant pas de lien direct avec la protection de l'enfant. Par ailleurs, une Directrice ou Directeur national dans mon pays est toujours secondé par un adjoint qui le supplée de droit. Ce mécanisme de gestion des services publics dans mon pays me permettra d'accorder le temps nécessaire à l'accomplissement des missions dévolues aux membres du Comité.

9. Quels sont les principaux défis actuels que vous voyez pour le système des organes conventionnels et quelles sont vos idées d'amélioration ?

a). défi de la pleine coopération des Etats parties avec le Comité : le niveau de coopération des Etats parties n'est pas à hauteur de souhait. Ce qui a un impact sur la mise en œuvre des engagements, entre autres sur le respect de la périodicité des rapports par les Etats parties, la mise en œuvre des observations/recommandations et décisions prises par le Comité.



- le Comité doit poser une limite au système de rapports consolidés ; ainsi, qu'en aucun cas un Etat partie ne soit autorisé à faire le cumul de plus de deux rapports pour une même convention.

b) défi lié à une bonne coopération entre Etats parties :

- encourager l'institution de mécanismes de coopération entre Etats parties en vue d'uniformiser les pratiques et assurer une mise en œuvre harmonieuse des dispositions conventionnelles. Cela contribuera à assurer le caractère universel des droits reconnus.

c) défi budgétaire : la mobilisation des fonds est souvent tributaire de la situation économique et financière des donateurs.

- le Comité doit pousser les réflexions pour l'institution d'autres mécanismes de financement en plus du mécanisme endossé aux dons et legs.

10. Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie de COVID-19 dans le monde et de l'interruption des réunions en personne des organes conventionnels, serez-vous prêt à vous adapter pour entreprendre des travaux en ligne pendant votre mandat, afin de renforcer le fonctionnement des comités ?

Je m'adapterai au format des rencontres en ligne pour le renforcement des Comités.



C.V. Diénèba

Lien vers votre CV complet : [CDE.docx avec signati](#)

Questions aux candidats au Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE)

Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et en 200 mots maximum par question.

Votre motivation, votre expérience et vos qualifications pour devenir membre

1. Qu'est-ce qui vous motive à être membre du Comité des droits de l'enfant ? (Option vidéo)

Mes aspirations personnelles et mon intérêt pour le domaine de la protection de l'enfant se sont révélés incompressibles depuis le niveau universitaire et m'ont conduit aux choix des thèmes de recherche de fin de cycle comme "la recherche judiciaire de la paternité" au niveau du deuxième cycle et "l'interdiction du travail des enfants au Mali" pour le troisième cycle.

Mes acquis au titre de la formation, affinés par une vingtaine d'années dans la magistrature de mon pays et dans la superstructure de la conception, au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, m'ont permis de capitaliser des compétences appréciables, une expertise avérée, l'acquisition de prédisposition certaine et de qualités intrinsèques à siéger au Comité.

Depuis huit ans, en tant que conseillère technique du ministre de la Justice et des droits de l'homme, je m'occupe des questions de droits de l'enfant, dans un contexte marqué par la crise sécuritaire et son corolaire de déni de droit. Au quotidien je suis portée sur des questions traitant notamment du droit à l'enregistrement à la naissance, à la nationalité en période de crise, à l'éducation en situation d'urgence, à la protection contre l'enrôlement, l'endoctrinement, les déplacements forcés, l'exploitation économique, le trafic d'enfant et le mariage d'enfant.

2. Compte tenu de la composition et de l'expertise actuelles du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? (option vidéo)

Une fois élue, il s'agira pour moi de faire valoir mes expertises en matière de protection des droits de l'enfant en situation d'urgence et de l'enfant en situation de danger. Compte tenu des défis liés au contexte sécuritaire à l'échelle mondiale, le Comité a besoin d'être renforcé afin d'assurer une mise en œuvre effective des dispositions traitant de la protection en situation de crise.

3. Selon vous, quels sont les problèmes et défis émergents dans la mise en œuvre de la CRC et de ses protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays/région ?

-le terrorisme, l'endoctrinement des enfants et la disparité entre les mécanismes de traitement de la question qui varient d'un pays à un autre ;

- la crise économique qui aura à coût sûr un impact sur les politiques de protection et de promotion des droits de l'homme en général et sur ceux des enfants en particulier ; aussi, cette crise se ressentira sur le fonctionnement du Comité à l'instar des autres organisations internationales ;

-problématique de la protection dans un contexte marqué par le changement climatique.

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?



- ✓ **Le Comité doit encourager la coopération entre Etats parties en vue d'uniformiser les pratiques en matière des droits de l'enfant ;**
- ✓ **Le Comité doit renforcer les normes pour accorder plus de protection aux enfants contre l'enrôlement, assurer leur désengagement en cas d'enrôlement et leur réhabilitation ;**
- ✓ **Le Comité doit renforcer les normes pour une meilleure protection des enfants contre le changement climatique et l'extrême pauvreté.**

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des objectifs de développement durable ?

La CDE a l'avantage d'être la convention ayant le plus grand nombre d'Etats parties. Aussi, elle est l'instrument juridique le plus complet en matière de protection des droits de l'enfant. La mise en œuvre effective des dispositions de la CDE sera sans nul doute des actions entrant dans le cadre des ODD.

Le travail du Comité chargé de surveiller la mise en œuvre de cette convention est à mon avis, une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du développement durable.

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et pratiques en matière de participation des enfants, et en particulier le droit des enfants à participer à la vie politique et des défenseurs des droits humains des enfants ?

Le Comité doit organiser des débats généraux pour recueillir les avis et contributions des Etats parties en vue de mettre en place des mécanismes fondés sur l'inclusion et tenant compte de la diversité culturelle des Etats parties.

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement auprès de la société civile ?

Instituer des mécanismes d'appui technique des organisations de la société civile qui militent pour la protection et la promotion des droits des enfants.